

<http://clg-les-provinces-blois.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article514>

# CHAM : l'inscription c'est maintenant !

- Enseignement - les CHAM : classes à horaires aménagées musique -



Date de mise en ligne : mercredi 27 mars 2024

---

Copyright © Collège Les Provinces Blois - Tous droits réservés

---

**Les jeunes qui souhaitent rentrer dans la classe à horaire aménagée musique doivent remplir la fiche de candidature jointe à la fin de cet article dès à présent !**

## **Horaires hebdomadaires et contenus de la CHAM au collège**

Au collège la CHAM reste une classe à dominante instrumentale avec les horaires suivants :

En 6ème, 5ème et 4ème : 5h minimum à 6h30 maximum

En 3ème : 5h30 minimum à 7h30 maximum

## **Les contenus concernent les domaines suivants :**

*(circulaire août 2002)*

Education musicale générale et technique (entre 2h et 3h)

Pratique collective vocale et instrumentale (entre 2h et 3h)

Formation instrumentale en groupe restreint (1h)

**Au collège est appliqué un allègement de l'horaire de l'enseignement conformément à la circulaire n°2002-165 du 2 août 2002.**

Cela sera évoqué lors de la réunion avec les parents.

Le programme d'enseignement (Bulletin Officiel n°30 du 27 juillet 2006)

> Écouter les sons et la musique

> Découvrir les nouvelles technologies par la création et l'improvisation

> S'exprimer avec la voix et le corps

> Jouer d'un instrument de musique : harpe, flûte traversière, clarinette, saxophone, hautbois, basson, violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare classique, tuba, trompette, trombone, batterie, percussion, piano, chant

> Pratique musicale en groupe : ensembles instrumentaux et vocaux

## **Le rayonnement de la CHAM...**

La musique est un art qui se partage par :

> la réalisation de mini-concert au collège, dans la ville, auprès des écoles

> la participation des instrumentistes au spectacle chorale

> le partage des démarches créatives du dispositif CHAM

> la réalisation de projets communs école/collège/CRD

> la promotion de la CHAM auprès du public

## ...dans quel but ?

Le plaisir de partager

Promouvoir le travail de vos enfants

Permettre des orientations possibles post-3ème vers les Bac S2TMD et les Métiers de la musique

## Qui peut s'inscrire dans une CHAM ?

(Arrêté du 22-6-2006 paru au BO n°30 du 27 juillet 2006)

Ce dispositif s'adresse à des élèves motivés par la musique.

Du CE2 à la classe de 3ème, « un élève peut être accueilli en CHAM à chaque niveau de sa scolarité. Ainsi, le suivi d'un cursus antérieur ne peut être la condition de son admission à quelque niveau que ce soit et particulièrement au collège » (Arrêté du 22-6-2006 paru au BO n°30 du 27 juillet 2006)

Pour les élèves hors CHAM de continuité, l'inscription reste soumise au nombre de places disponibles, ainsi qu'à l'étude d'un dossier transmis à la commission et synthétisant les observations de l'équipe pédagogique suite à une rencontre d'évaluation musicale.

## Comment inscrire son enfant en CHAM ?

Pour les rentrées de la 6ème à la 3ème, il est nécessaire de constituer un dossier comportant :

[-] la Fiche de candidature (cf doc ci-dessous)

[-] des bulletins scolaires de l'année en cours

[-] d'une attestation du parcours musical en cours s'il y a lieu

[-] d'une lettre de motivation de l'enfant

**Dossier à transmettre par courrier postale à Madame la principale du collège Les Provinces, 2 Allée d'Aquitaine - 41000 Blois ou par courrier électronique à :  
ce.04107901 chez ac-orleans-tours.fr avant le 05 mai 2024.**

Les résultats d'admission seront communiqués par courrier aux familles en fin d'année scolaire.

**Attention, pour les élèves issus de la CHAM de continuité de l'école Marguerite Audoux, et ne relevant pas du secteur du collège Les Provinces, l'admission entraînera l'accord de dérogation à la carte scolaire. Le formulaire de demande de dérogation (ou d'assouplissement à la carte scolaire) est fourni par l'école ou l'établissement d'origine de l'élève.**

### REUNION D'INFORMATION

**Une réunion d'information est prévue le lundi 27 mai 2024 à 18h** au collège Les provinces en direction des familles et des élèves qui souhaitent intégrer le dispositif CHAM à la rentrée prochaine.